

**DEPARTEMENT HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE THANN**

COMMUNE DE BITSCHWILLER LES THANN

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JANVIER 2015

**Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19**

Conseillers présents : 17 (16+1)

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES
SOUS LA PRESIDENCE de M. Jean-Marie MICHEL – MAIRE**

Présents : MM. et Mmes Jean-Marie MICHEL, Pascal FERRARI, Denise STUCKER, Denis AUER, Marie-Antoinette MAGNIN-ROBERT, Michel THROO, Alain SCHOULER, Brigitte MUNSCH, Michel STURM, Héroïse LIEBER, Catherine KRETZ, Aurélie JARRIGE, Pierre REBISCHUNG, Marie-Dominique MLYNEK, Emmanuelle RUFFIO, Fabien DEBRUT.

Absent excusé et non représenté : Mme Katia HALLER – M. André DIEMER

Absent non excusé : ./.

Procurations : M. Christophe ADAM qui donne procuration de vote à Mme Emmanuelle RUFFIO

=====

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2014
2. Location de la chasse communale 2015-2024 – agrément des candidats lot de chasse n° 2 A et 2 B – Rive droite pour l'adjudication du 16 janvier 2015
3. Approbation de l'état de prévision des coupes de bois 2015 et du programme des travaux 2015
4. Renouvellement du contrat avec la SPA de MULHOUSE
5. Informations - Divers

M. le Maire ouvre la séance à 20 h, en souhaitant la bienvenue à tous les Conseillers Municipaux. Il propose de passer de suite à l'ordre du jour.

POINT N° 1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2014

Ce procès-verbal, dont copie a été transmise à tous les membres du Conseil Municipal est soumis à approbation. M. le Maire demande s'il y a des observations à formuler. Mme Emmanuelle RUFFIO demande que sa remarque émise au point n° 1 Approbation de la séance du 12 novembre 2014 soit rectifiée. En effet dans le point n° 5 de ce procès-verbal portant sur la modification du tableau des effectifs, la question de la majoration de salaire de M. Norbert FREITAG n'a pas fait l'objet d'un vote formel de la part du Conseil Municipal. Elle demande que le procès-verbal soit rectifié en ce sens.

M. le Maire en prend note et accepte sa remarque.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans autre rectification.

M. le Maire apporte quelques commentaires quant à ce procès-verbal notamment en ce qui concerne le point n° 9 – Projet d'extension d'un ensemble commercial : la CDAC s'est réunie le 17 décembre 2014 et a émis un avis favorable. Pour ce qui concerne le point n° 3 – Demande d'agrément préfectoral pour l'éligibilité au dispositif Duflot-Pinel : la demande d'agrément préfectoral a été envoyée le 23 décembre 2014.

Conformément au cahier des charges règlementant la chasse communale, le point suivant est traité en **séance à huis clos**.

POINT N° 2

LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE 2015-2024 – AGREMENT DES CANDIDATS LOTS DE CHASSE N° 2 A ET 2 B – RIVE DROITE POUR L'ADJUDICATION DU 16 JANVIER 2015

M. Jean-Marie MICHEL, Maire, indique qu'il appartient au conseil municipal d'agrérer les candidats pour l'adjudication de la chasse communale conformément aux articles 6.2 et 6.3 du cahier des charges.

Deux personnes et une association de chasse ont fait acte de candidature pour les lots 2A et 2B :

- M. Edouard HEINRICH domicilié 26 rue du Coteau à 68800 THANN
- M. Georges SCHUBETZER domicilié 78 rue de la Chapelle à 68800 LEIMBACH
- « Les Chasseurs du Chauvelin » 64 rue de la Grande Armée 68760 WILLER-SUR-THUR

M. Denis AUER s'abstient pour ce vote.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire, pris connaissance de l'avis de la commission communale consultative de la chasse qui s'est réunie ce jour et après en avoir délibéré,

- **Arrête la liste** des candidats suivante pour l'adjudication de la chasse du 16 janvier 2015 – rive droite de la Thur lots 2A et 2B :
- Dossier de **M. Edouard HEINRICH** domicilié 26 rue du Coteau à 68800 THANN : **AVIS FAVORABLE**, sous réserve de la production avant la date d'adjudication de :
 - **Validation du permis de chasser de M. Edouard HEINRICH pour la période 2014-2015.**
 - **Validation du permis de chasser de M. Dominique CARON pour la période 2014-2015.**
 - **Validation du permis de chasser de M. Cyril MALHAGE pour la période 2014-2015.**
- Dossier « **Les Chasseurs du Chauvelin** » 64 rue de la Grande Armée 68760 WILLER-SUR-THUR : **AVIS FAVORABLE**, sous réserve de la production avant la date d'adjudication de :
 - **Validation du permis de chasser de M. Joseph RICCI pour la période 2014-2015.**
- Dossier de **M. Georges SCHUBETZER** domicilié 78 rue de la Chapelle à 68800 LEIMBACH : **AVIS FAVORABLE**, sous réserve de la production avant la date d'adjudication de :
 - **Lettre-type d'intention pour le lot 2A et le lot 2B : préciser le nombre de partenaires.**
 - **Validation du permis de M. Philippe AUER pour la période 2014-2015.**
 - **Validation du permis de M. Pierre GUGENHEIM pour la période 2014-2015.**

La séance du Conseil Municipal est à nouveau ouverte au public.

POINT N° 3-1

APPROBATION DE L'ÉTAT DE PRÉVISION DES COUPES DE BOIS ET DU PROGRAMME DES TRAVAUX PATRIMONIAUX 2015

BILAN PROVISOIRE 2014

M. le Maire passe la parole à M. Denis AUER qui rappelle les travaux de la commission forêt qui vient de se réunir avant la séance du Conseil Municipal. Il fait part du bilan provisoire de l'exercice 2014 (montant arrêté à la date du 1^{er} décembre) en faisant le parallèle avec les prévisions de coupe 2015 :

	<u>Prévisions</u>	<u>Réalisé</u>
<u>RECETTE BOIS</u>	214 180 €	230 082,16 €

	<u>Prévisions</u>	<u>Réalisé</u>
<u>BOIS COUPE</u>	3 900 m3	3 913 m3
<u>TOTAL DEPENSES</u>	204 076 €	196 961,95 €

<u>RECETTE NETTE</u>	10 104 €	33 120,21 € *
-----------------------------	----------	---------------

*sans la recette chasse 24 519,38 €

ETAT DE PREVISION DES COUPES DE BOIS 2015

Le Conseil Municipal examine les propositions de l'état de prévision des coupes de bois élaboré par l'ONF pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu les explications de M. Denis AUER, et après délibération :

- approuve l'état de prévision de coupes de bois 2015, chiffré à un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes de 215 020 €, pour un volume de 3 919 m³ à exploiter. Les dépenses d'exploitation (salaires, charges, débardage, honoraires) sont estimées à 161 523 € H.T.
- approuve les coupes en vente sur pied prévues à hauteur de 406 m³ pour une recette prévisionnelle nette de 7 300 € H.T.

PROGRAMME DES TRAVAUX 2015

M. Denis AUER donne toutes les explications nécessaires concernant le programme des travaux 2015.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux suivants :

Maintenance

Périmètre	Entretien des limites	
Parcellaire	Entretien du parcellaire	
Sous total		2 230 €

Sylviculture

Dégagement plantations	Parcelles 36a.52aj.55aj	
Nettoisement régénération	Parcelle 17a.22aj.30i.35.36aj.44.54aj	
Traitement antiparasitaire	Parcelles diverses	
Elagage peuplements résineux	Parcelles 12.44	
Divers		
Sous total		9 550 €

Protection contre le Gibier

Application répulsif	4.80 HA	
Four. de répulsif		
Sous total		4 230 €

Infrastructure

Voirie	Entretien réseau routier + piste	
	Création piste	
Divers	Réfection chemin Steinkloetz et Hundsruck Création place de dépôt empierrée bordure route Joffre Abattage et câblage bois non marchand	
Sous total		24 980 €

Touristiques

Travaux sur sentiers	Entretien courant + remise état après coupe et fauchage estival – 10 KM	
Sous total		2 100 €

Divers

Traitement des lots de bois de chauffage	200 stères	580 €
		43 670 € HT

M. le Maire remercie M. Denis AUER pour son exposé. Le bilan de l'exploitation forestière 2014 est positif. Il relève le bilan intéressant de la coupe de bois mécanisée qui dégage une marge brute de 24 000 € pour 1350 m3 de bois.

POINT N° 3-2**BOIS DE SERVICE 2015**

Le Conseil Municipal décide de fixer la quantité du bois de service à 52 stères pour 2015.

POINT N° 4**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA SPA DE MULHOUSE**

M. le Maire explique que le contrat signé le 04.02.2014 avec la SPA doit être renouvelé en raison de l'augmentation de la contribution à verser à cet organisme. En contrepartie la SPA se chargera à compter du 1^{er} janvier 2015 du ramassage des animaux morts et de la capture des animaux dangereux, à la suite du désengagement du SDIS qui assurait ce service déjà payant. Cette prestation fera l'objet d'un prix séparé, moins onéreux que les tarifs pratiqués par le SDIS. La cotisation est désormais fixée à 0,75 cts/habitant c/0,53 cts en 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour le renouvellement du contrat sur la base du nouveau tarif de 0,75 cts/habitant.
- habilite le Maire à signer le contrat.
- vote les crédits nécessaires.

POINT N° 5**DIVERS-INFORMATIONS**➤ Chantier d'amélioration pastorale du Kuppen

M. Denis AUER fait part de l'état d'avancement des travaux réalisés ou restant à faire par l'entreprise CHALGOUMI, sur cette parcelle de terrain d'environ 2,5 ha :

- Travaux de coupe terminés
- Nettoyage de la parcelle et arasage des souches en cours
- Travail de préparation du terrain pour ensemencement prévu ce printemps.

M. le Maire précise que l'objectif n° 1 de ce chantier était d'ouvrir le paysage pour lutter contre l'envahissement de la forêt sur les sites de pâturages historiques. Ces travaux font l'objet d'un subventionnement à 80%, dans le cadre du Gerplan, mis en œuvre par la Communauté de Communes. En outre un bail a été signé le 12 mai 2011 entre M. Fabrice MARBACH, agriculteur, et la Commune, pour l'entretien futur de cette parcelle. Le coût global de ces travaux est estimé à 25 000 € H.T.

➤ Chantier de la SART

Melle Héloïse LIEBER expose l'état d'avancement des travaux d'extension de l'entreprise. La fin du chantier est décalée de 2 mois et les finitions sont prévues pour la fin mars. Il reste notamment à rabaisser les trottoirs qui donnent sur la rue de la Chapelle pour ne pas entraver la circulation des poussettes et des personnes à mobilité réduite, la mise en place des clôtures, murs et portail de sécurité, le ravalement des façades et le remplacement des fenêtres de l'ancien bâtiment sauvegardé. Par la suite le marquage des parkings et les espaces verts.

M. le Maire remercie Melle Héloïse LIEBER pour ce résumé de travaux très clair.

Le Conseil Municipal relève le bel investissement de cette entreprise et l'esprit de modernité de cet ensemble.

M. le Maire apprécie particulièrement le dynamisme de cette entreprise qui, en cette période difficile économiquement, a su tirer son épingle du jeu et investir judicieusement.

➤ Maison de retraite de Bitschwiller

M. le Maire explique que la Maison de retraite est intégrée dans le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace au 1er janvier 2015 : les Centres Hospitaliers de Cernay, Mulhouse, et Thann, ainsi que la Maison de retraite Jules Scheurer de Bitschwiller-lès-Thann et le pôle public de la Nouvelle Clinique des 3 Frontières de Saint-Louis forment désormais un seul établissement public de santé.

La Maison de Retraite de Bitschwiller avait été fondée après le don de la propriété à la commune de Bitschwiller par la famille Scheurer en 1947.

Depuis 2009, la direction de la Maison de Retraite et de l'hôpital de Mulhouse était devenue commune.

Le regroupement avait été décidé fin 2013 dans l'objectif de pérenniser l'hôpital de Thann et de faciliter à long terme les investissements de tous les sites regroupés.

A ce propos, Mme Emmanuelle RUFFIO souhaite que l'établissement conserve un lien de proximité avec les Bitschwillerois, notamment pour les futures admissions dans l'établissement.

➤ Remerciements

M. le Maire donne lecture de la carte de remerciements de M. et Mme Pierre WALTER, suite au décès de Mme Julie WALTER.

=====

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21 h 05.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Bitschwiller-lès-Thann de la séance du 05 janvier 2015.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MICHEL Jean-Marie	Maire		
FERRARI Pascal	Adjoint		
STUCKER Denise	Adjointe		
AUER Denis	Adjoint		
MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette	Adjointe		
THROO Michel	Adjoint		
SCHOULER Alain	Conseiller		
DIEMER André	Conseiller	Excusé	
REBISCHUNG Pierre	Conseiller		
MUNSCH Brigitte	Conseillère		
KRETZ Catherine	Conseillère		
STURM Michel	Conseiller		
JARRIGE Aurélie	Conseillère		
HALLER Katia	Conseillère	Excusée	

LIEBER Héloïse	Conseillère		
MLYNEK Marie-Dominique	Conseillère		
ADAM Christophe	Conseiller	Procuration de vote à Mme Emmanuelle RUFFIO	
RUFFIO Emmanuelle	Conseillère		
DEBRUT Fabien	Conseiller		